

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 33/2019

REPONSE A LA MOTION DU PSIG VISANT A CRÉER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR FAVORISER L'ORGANISATION RÉGULIÈRE D'UN MARCHÉ AU CENTRE DU VILLAGE

Composition de la commission :

- Mme Viviane Jomini, Première membre
- Mme Emma Decotignie
- Mme Gisèle Marchand
- M. Bruno Cantin, Rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 15 avril 2019 en présence de M. Louis Savary, Syndic, M. Serge Sandoz, Municipal et M. Stéphane Hauert, Président du Conseil communal.

Le préavis et le règlement qui lui est lié ont été présentés par MM. Savary et Sandoz. La commission leur a posé plusieurs questions et demandé un certain nombre de précisions.

Sur cette base nous pouvons mettre en exergue les points suivants :

- a. Le Conseil communal ne vote que l'acceptation ou le refus du préavis. La teneur du règlement est de la compétence de la Municipalité, ce qui engendre une meilleure souplesse qu'en cas de compétence du Conseil communal.
- b. La commission apprécie particulièrement le fait que le règlement ne se limite pas uniquement à l'organisation de marchés, mais inclut également toute une série de manifestations liées à l'animation de l'espace publique.
- c. Le bon usage de ce règlement dépendra beaucoup de son application par la Municipalité. Les modifications éventuelles seront de son ressort ou pourront lui être demandées par la voie d'un vœu ou d'un postulat (Conseil communal) ou provenir d'une demande du public.
- d. Les commerçants du village ont été consultés et ont pu donner leur avis. Le règlement décrète un certain nombre de mesures qui devraient éviter de les pénaliser.
- e. La Municipalité pourra entreprendre des démarches visant à assurer l'attractivité du marché mis en place.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- De prendre connaissance du règlement sur les marchés, les foires et les ventes sur la voie publique, ainsi que d'autres manifestations festives, sportives, sociales, culturelles ou politiques,
- D'accepter la réponse de la Municipalité à la motion du PSIG visant à créer un cadre réglementaire pour « favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village »,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 33/2019 du 8 avril 2019
- vu le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- De prendre acte du règlement sur les marchés, les foires et les ventes sur la voie publique, ainsi que d'autres manifestations festives, sportives, sociales, culturelles ou politiques.
- D'accepter la réponse de la Municipalité à la motion du PSIG visant à créer un cadre réglementaire pour « favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village ».

DECHARGE

la commission de son mandat.

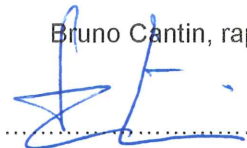
Cheseaux-sur-Lausanne, le 14 mai 2019

Au nom de la commission :

Viviane Jomini, 1ère membre


.....

Bruno Cantin, rapporteur


.....